



COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

Assainissement collectif
REGIE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2024

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations préremplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Volumes facturés.....	6
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	7
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	7
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	7
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	8
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	49
1.1.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	49
1.1.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	50
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	51
2.1.	Modalités de tarification	51
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	56
2.3.	Recettes.....	60
3.	Indicateurs de performance	61
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	61
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	61
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	63
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	64
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	65
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	66
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	70
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	70
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	71
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	72
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	73
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	73
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	74
3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	74
4.	Financement des investissements.....	75
4.1.	Montants financiers.....	75
4.2.	Etat de la dette du service	75
4.3.	Amortissements	75
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	75
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	76
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	77
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	77
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	77
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	78

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau **intercommunal**

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE_CUGBM
- Nom de l'entité de gestion : assainissement collectif : REGIE
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté urbaine
- Compétences liées au service :

Oui **Non**

Collecte
Transport
Dépollution
Contrôle de raccordement
Elimination des boues produites

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Amagney, Audeux, Avanne-Aveney, Besançon, Beure, Bonnay, Boussières, Busy, Byans-sur-Doubs, Chalèze, Chalezeule, Champagny, Champvans-les-Moulins, Châtillon-le-Duc, Chaucenne, Chemaudin et Vaux, Chevroz, Cussey-sur-l'Ognon, Dannemarie-sur-Crète, Deluz, Devecey, Ecole-Valentin, Fontain, Franois, Geneuille, Gennes, Grandfontaine, La Vèze, Larnod, Le Gratteris, Les Auxons, Mamirolle, Marchaux-Chaudefontaine, Mazerolles-le-Salin, Mérey-Vieille, Miserey-Salines, Montfaucon, Montferrand-le-Château, Morre, Noiron, Novillars, Osselle-Routelle, Palise, Pelousey, Pirey, Pouilley-Français, Pouilley-les-Vignes, Pugey, Rancenay, Roche-lez-Beaupré, Saône, Serre-les-Sapins, Tallenay, Thise, Thoraise, Torpes, Vaire, Velesmes-Essarts, Venise, Vieille, Villars-Saint-Georges, Vorges-les-Pins
- Existence d'une CCSPL

Oui	Non
-----	-----
- Existence d'un zonage

Oui, date d'approbation* : 2018	Non
---------------------------------	-----
- Existence d'un règlement de service

Oui, date d'approbation* : 18/12/2017 et modifié le 11/05/2022	Non
--	-----

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Régie à autonomie financière**

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne - y compris les résidents saisonniers - domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **190 216** habitants au 31/12/2024 (172 183 au 31/12/2023).

La variation du nombre d'habitants est due au retour en régie des communes d'Avanne-Aveney, Beure, Châtillon-le-Duc, Chevroz, Cussey-sur-l'Ognon, Devecey, Ecole-Valentin, Fontain, Geneuille, Les Auxons, Miserey-Salines, Pouilley-les-Vignes, Pugey et Tallenay.

* Approbation en assemblée délibérante

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 44 484 abonnés au 31/12/2024 (36 166 au 31/12/2023).

La variation du nombre d'abonnés est due au retour en régie des communes de Châtillon-le-Duc, Chevroz, Cussey-sur-l'Ognon, Devecey, Ecole-Valentin, Fontain, Geneuille, Les Auxons, Miserey-Salines, Pouilley-les-Vignes, Puguey et Tallenay.

Les 36 166 abonnés correspondent au périmètre de la régie au 31/12/2023.

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Communes	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Amagney	419	420	0,24
Audeux	202	200	-0,99
Avanne-Aveney	836	837	0,12
Besançon	14 102	14 382	1,99
Beure	519	524	0,96
Bonnay	349	351	0,57
Boussières	539	550	2,04
Busy	279	279	0,00
Byans-sur-Doubs	305	308	0,98
Chalèze	188	187	-0,53
Chalezeule	444	446	0,45
Champagney	141	144	2,13
Champvans-les-Moulins	139	140	0,72
Châtillon-le-Duc	944	971	2,86
Chaucenne	238	238	0,00
Chemaudin et Vaux	964	964	0,00
Chevroz	68	78	14,71
Cussey-sur-l'Ognon	446	456	2,24
Dannemarie-sur-Crète	524	523	-0,19
Deluz	281	282	0,36
Devecey	616	638	3,57
Ecole-Valentin	1 178	1 194	1,36
Fontain (ex Arguel)	88	87	-1,14
Fontain (ex Fontain)	218	221	1,38
Franois	946	951	0,53
Geneuille	605	640	5,79
Gennes	254	250	-1,57
Grandfontaine	604	605	0,17
La Vèze	213	219	2,82
Larnod	290	293	1,03
Les Auxons	1 082	1 086	0,37
Mamirolle (ex Mamirolle)	734	739	0,68
Mamirolle (ex Le Gratteris)	63	66	4,76
Marchaux-Chaudefontaine	656	654	-0,30
Mazerolles-le-Salin	95	99	4,21
Mérey-Vieilley	79	79	0,00
Miserey-Salines	1 149	1 203	4,70
Montfaucon	637	639	0,31
Montferrand-le-Château	922	947	2,71
Morre	517	519	0,39
Noironte	192	187	-2,60
Novillars	436	437	0,23
Osselle-Routelle	423	424	0,24

Communes	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023		Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %	
Palise	50		52	4,00	
Pelousey	619		641	3,55	
Pirey	952		955	0,32	
Pouilley-Français	346		337	-2,60	
Pouilley-les-Vignes	885		938	5,99	
Pugey	236		240	1,69	
Rancenay	145		145	0,00	
Roche-lez-Beaupré	928		937	0,97	
Saône	1 270		1 285	1,18	
Serre-les-Sapins	862		906	5,10	
Tallenay	197		199	1,02	
Thise	1 324		1 323	-0,08	
Thoraise	113		116	2,65	
Torpes	407		410	0,74	
Vaire	308		308	0,00	
Velesmes-Essarts	182		182	0,00	
Venise	199		200	0,50	
Vieilley	316		322	1,90	
Villars-Saint-Georges	116		115	-0,86	
Vorges-les-Pins	210		212	0,95	
Zone Besançon-Thise-Chalezeule	201		204	1,49	
Total	43 790	36 166	44 484	1,58	23,0

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 39,7 abonnés/km au 31/12/2024 (41,1 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 4,28 habitants/abonné au 31/12/2024 (4,76 habitants/abonné au 31/12/2023).

1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	8 128 605	8 206 349	0,96
Abonnés non domestiques	89 271	353 250	295,71
Total des volumes facturés aux abonnés	8 217 876	8 559 599	4,16

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2023 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2024 en m³	Variation en %
Nancray	47 027	47 114	0,19
Total des volumes exportés	47 027	47 114	0,19
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2023 en m³	Volumes importés durant l'exercice 2024 en m³	Variation en %
Laissey	Débitmètres en cours d'installation		
Roulans			
Moncey			
Etuz - Boulot - Bussièrès	128 724	136 113	5,74
Total des volumes importés	128 724	136 113	5,74

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 44 au 31/12/2024 (16 au 31/12/2023).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 411,85 km de réseau unitaire hors branchements,
- 708,60 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 1 120,46 km au 31/12/2024 (879 km au 31/12/2023).

La variation du linéaire de collecte est due au retour en régie des communes d'Avanne-Aveney, Beure, Châtillon-le-Duc, Chevroz, Cussey-sur-l'Ognon, Devecey, Ecole-Valentin, Fontain, Geneuille, Les Auxons, Miserey-Salines, Poulley-les-Vignes, Pugey et Tallenay.

52 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

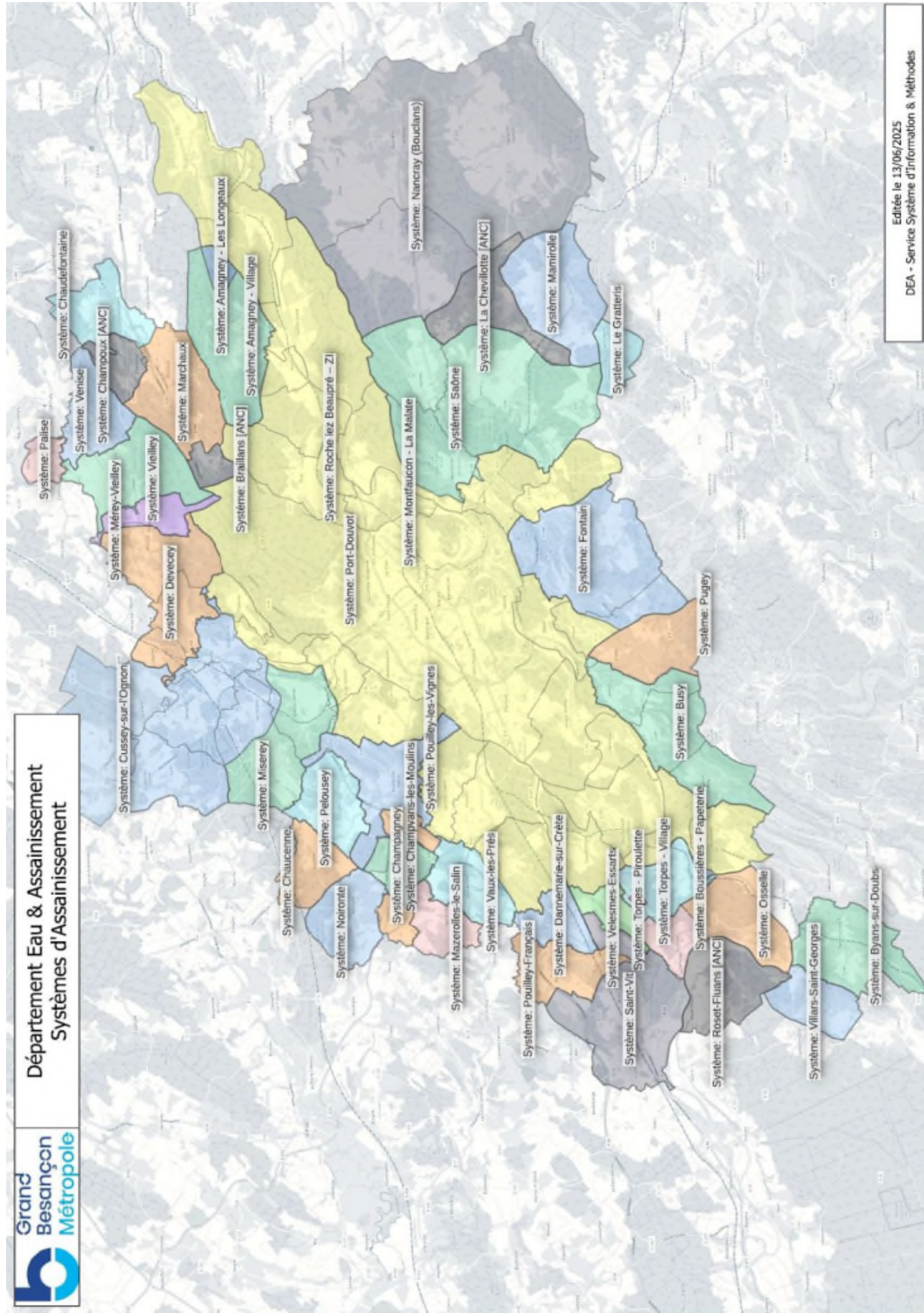
Type d'équipement (bassin d'orage, déversoir d'orage...)	Localisation
Bassin d'orage	Vieilley
Bassin d'orage	Torcol - Besançon
Bassin d'orage	Léo_Lagrange - Besançon
Bassin d'orage	Chalezeule_BTC
Bassin d'orage	La_Vèze
Bassin d'orage	Morre_Sytteau
Bassin d'orage	Roche_lez_Beaupré_Sytteau
Bassin d'orage	Clairs Soleil - Besançon
Bassin d'orage	Tristan Bernard - Besançon
Bassin d'orage	Diderot - Besançon
Bassin d'orage	Albert Thomas - Besançon
Bassin d'orage	Université - Besançon
Bassin d'orage	Founottes - Besançon
Bassin d'orage	Chateaufarine - Besançon

Type d'équipement (bassin d'orage, déversoir d'orage...)	Localisation
Bassin d'orage	Mermoz – Besançon
Bassin d'orage	Palente - Besançon
Bassin d'orage	Roulans
Bassin d'orage	Bonnay
Bassin d'orage	Boussières
Bassin d'orage	Atelier Saône
Bassin d'orage	Pont de Nancray
Bassin d'orage	Corvée - Pouilley-les-Vignes
Bassin d'orage	Perrouse - Pouilley-les-Vignes
Bassin d'orage	Fontaines - Pouilley-les-Vignes
Bassin d'orage	Eglise - Pouilley-les-Vignes
Bassin d'orage	Maronniers - Pouilley-les-Vignes
Bassin d'orage	Puits - Pouilley-les-Vignes
Bassin d'orage	Grosse Aige - Pouilley-les-Vignes
Bassin d'orage	Pugy
Déversoir d'orage	Krug - Besançon
Déversoir d'orage	Pelote - Besançon
Déversoir d'orage	Battant - Besançon
Déversoir d'orage	Port Citeau - Besançon
Déversoir d'orage	Antide Janvier - Besançon
Déversoir d'orage	Clerc de Landresse - Besançon
Déversoir d'orage	Bugnet - Besançon
Déversoir d'orage	Mazagran - Besançon
Déversoir d'orage	Tarragnoz - Besançon
Déversoir d'orage	Velotte - Besançon
Déversoir d'orage	Roche d'or - Besançon
Déversoir d'orage	Grandfontaine
Déversoir d'orage	Roche-lez-Beaupré commune
Déversoir d'orage	Chalezeule
Déversoir d'orage	La Malate - Montfaucon
Déversoir d'orage	Novillars
Déversoir d'orage	Thise
Déversoir d'orage	Roche-lez-Beaupré Halage
Déversoir d'orage	Roche-lez-Beaupré BO Sytteau
Déversoir d'orage	Ecole-Valentin - Endives
Déversoir d'orage	Ecole-Valentin - Gendarmerie
Déversoir d'orage	Ecole-Valentin - Fontaine
Déversoir d'orage	Pirey

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 39 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.



STEU N°1 : CHAMPVANS LES MOULINS Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925119001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Lagunage naturel									
Date de mise en service		31/12/1992									
Commune d'implantation		Champvans-les-Moulins (25119)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		400									
Nombre d'abonnés raccordés		138									
Nombre d'habitants raccordés		317									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		100									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Fossé vers la Lanterne							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☒ ou				60	
DCO		200				☐ et ☒ ou				60	
MES						☐ et ☐ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
15/04/24	Oui	10	94.15	55	91.1	27	85.79	4.5	90.13	1.4	71.43

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°2 : LE GRATTERIS Step n°2
Code Sandre de la station : 060925297002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement				Filtres Plantés							
Date de mise en service				01/06/2008							
Commune d'implantation				Le Gratteris (25297)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				200							
Nombre d'abonnés raccordés				55							
Nombre d'habitants raccordés				127							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				25							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Sol							
		Nom du milieu récepteur		Faille karstique							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☒ ou				60	
DCO		200				☐ et ☒ ou				60	
MES						☐ et ☐ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
24/04/24	Oui	6	98	47	94	10	98	<5	94	5.6	44

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°3 : TORPES STEP 2; 1400 Eh
Code Sandre de la station : 060925564004

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Filtres plantés de roseaux									
Date de mise en service		01/01/2014									
Commune d'implantation		Torpes (25564)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		550									
Nombre d'abonnés raccordés		200									
Nombre d'habitants raccordés		460									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		154									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Cours d'eau					
		Nom du milieu récepteur				Le Doubs					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25				☐ et ☒ ou				80	
DCO		125				☐ et ☒ ou				75	
MES		35				☐ et ☒ ou				90	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK		20				☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt		4				☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
24/04/24	Non	24	91.09	169	85.38	34	93.55	48	71.48	6.5	65.92
29/08/24	Non	26	89.40	148	77.58	35	77.17	39	61.84	6.6	35.43

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°4 : TORPES STEP PIROULETTE
Code Sandre de la station : 060925564002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement				Décanteur-Digesteur							
Date de mise en service				31/12/1989							
Commune d'implantation				Torpes (25564)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				100							
Nombre d'abonnés raccordés				20							
Nombre d'habitants raccordés				46							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				10							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Ruisseau					
		Nom du milieu récepteur				_____					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☒ ou				60	
DCO		200				☐ et ☒ ou				60	
MES						☐ et ☐ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Sans objet											

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°5 : DEVECEY-BONNAY Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925200002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				16/04/2013							
Commune d'implantation				Bonnay (25073)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				4 667							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				1 422							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅	25			☐ et ☒ ou				80			
DCO	90			☐ et ☒ ou				75			
MES	30			☐ et ☒ ou				90			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK	15			☐ et ☒ ou				70			
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt	2			☐ et ☒ ou				80			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle 2024	Oui	3	96,96	13,8	93,9	2,2	98,7	2,75	91,1	1,1	69

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°6 : MONTFAUCON Décanteur/Digesteur - La Malate
Code Sandre de la station : 060925395001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Décanteur-Digesteur									
Date de mise en service		01/01/1980									
Commune d'implantation		Montfaucon (25395)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		30									
Nombre d'abonnés raccordés		10									
Nombre d'habitants raccordés		23									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		5									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Cours d'eau							
		Nom du milieu récepteur		Le Doubs							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☒ ou				60	
DCO		200				☐ et ☒ ou				60	
MES						☐ et ☐ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Sans objet											

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°7 : BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot
Code Sandre de la station : 060925056002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1994									
Commune d'implantation		Besançon (25056)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		188 350									
Nombre d'abonnés raccordés		17 836 (pour partie)									
Nombre d'habitants raccordés		135000									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		91696									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Le Doubs							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25				☐ et ☒ ou				80	
DCO		90				☐ et ☒ ou				75	
MES		30				☐ et ☒ ou				90	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK		10				☐ et ☒ ou				70	
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt		1				☐ et ☒ ou				80	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle 2024	Oui	2.85	98.1	19.25	95.7	4.95	97.6	9.05	86.6	0.75	87.8

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°8 : ROCHE-LEZ-BEAUPRE_MICRO-STATION

Code Sandre de la station : 060925495002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement				Boue activée							
Date de mise en service				1990							
Commune d'implantation				Roche-lez-Beaupré (25495)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				100							
Nombre d'abonnés raccordés				20							
Nombre d'habitants raccordés				46							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				15							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur fossé									
		Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅	35			☐ et ☒ ou				60			
DCO	200			☐ et ☒ ou				60			
MES				☐ et ☐ ou				50			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Sans objet											

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°9 : CHEMAUDIN ET VAUX Station d'épuration VAUX LES PRES

Code Sandre de la station : 060925593001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement				Filtres Plantés							
Date de mise en service				31/12/1997							
Commune d'implantation				Chemaudin et Vaux (25147)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1200							
Nombre d'abonnés raccordés				158							
Nombre d'habitants raccordés				363							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				197							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau des Près / Recologne							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25				☐ et ☒ ou				85	
DCO		90				☐ et ☒ ou				75	
MES		30				☐ et ☒ ou				80	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK		10				☐ et ☒ ou				75	
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle 2024	Oui	3	98,3	24	92,8	4,2	98,9	0,9	98,6	5,1	40,7

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°10 : POUILLEY FRANCAIS Station d'épuration (Rhizosphère 2011)

Code Sandre de la station : 060925466002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Filtre planté de roseaux									
Date de mise en service		27/07/2011									
Commune d'implantation		Pouilley-Français (25466)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		950									
Nombre d'abonnés raccordés		333									
Nombre d'habitants raccordés		766									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		242									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur		Eau douce de surface								
	Nom du milieu récepteur		Ruisseau Rompre								
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou						Rendement (%)		
DBO ₅	25		☐ et		☒ ou		85				
DCO	90		☐ et		☒ ou		75				
MES	30		☐ et		☒ ou		80				
NGL			☐ et		☐ ou						
NTK	10		☐ et		☒ ou		75				
pH			☐ et		☐ ou						
NH ₄ ⁺			☐ et		☐ ou						
Pt			☐ et		☐ ou						
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
11/04/24	Oui	3	98	20	95	5	95	2,3	96	5,5	3

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°11 : POUILLEY LES VIGNES Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925467002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				31/12/1988							
Commune d'implantation				Pouilley-les-Vignes (25467)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				3000							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				1 346							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		LA LANTERNE DE POUILLEY							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☒ ou				90			
DCO		125		☐ et ☒ ou				75			
MES		25		☐ et ☒ ou				70			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle 2024	Oui	4,2	95,1	24,1	89,2	6,7	96,5	11,05	68	1,9	61,3

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°12 : MEREY VIEILLEY Filtre planté
Code Sandre de la station : 060925376001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Filtre planté									
Date de mise en service		01/10/2008									
Commune d'implantation		Mérey-Vieilley (25376)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		200									
Nombre d'abonnés raccordés		67									
Nombre d'habitants raccordés		154									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		32									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Ruisseau							
		Nom du milieu récepteur		Bon bief puis Ognon							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25				☐ et ☒ ou				60	
DCO		125				☐ et ☒ ou				60	
MES						☐ et ☐ ou				52	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
18/03/24	Oui	4,5	87,1	16,1	79,1	2,1	95	1,3	86,7	1,0	0

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°13 : PUGEY Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925473001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				31/12/1987							
Commune d'implantation				Pugey (25473)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				600							
Nombre d'abonnés raccordés				616							
Nombre d'habitants raccordés				234							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				120							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Sol					
		Nom du milieu récepteur				Faille 'bonnets ronds'					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☒ ou				60	
DCO		200				☐ et ☒ ou				60	
MES						☐ et ☐ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
08/04/24	Oui	28	88,6	129	79,9	81	73	31,8	28,4	3,1	51,2

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°14 : BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot
Code Sandre de la station : 060925103002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1994									
Commune d'implantation		Busy (25103)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		2700									
Nombre d'abonnés raccordés		714									
Nombre d'habitants raccordés		1642									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		845									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau du Moulinot							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25				☐ et ☒ ou				80	
DCO		125				☐ et ☒ ou				75	
MES		35				☐ et ☒ ou				90	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK		20				☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle 2024	Oui	3,2	99,2	24,3	97,1	4,7	98,7	4,6	81,9	2,8	69,3

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°15 : CHAUCENNE Station dépuraton
Code Sandre de la station : 060925136002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Filtres Plantés									
Date de mise en service		01/01/2010									
Commune d'implantation		Chaucenne (25136)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		1000									
Nombre d'abonnés raccordés		220									
Nombre d'habitants raccordés		506									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		200									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau La Lanterne							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☒ ou				60	
DCO		200				☐ et ☒ ou				60	
MES						☐ et ☐ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
08/04/24	Oui	<3	96,1	14	95,3	4,8	96,6	0,9	97,9	1,74	57,8

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°16 : CHAUDEFONTAINE Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925137001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement				Lit bactérien							
Date de mise en service				31/12/1975							
Commune d'implantation				Marchaux-Chaufontaine (25368)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				300							
Nombre d'abonnés raccordés				106							
Nombre d'habitants raccordés				244							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				45							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de la Corcelle							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☒		ou		60			
DCO		200		☐ et ☒		ou		60			
MES				☐ et ☐		ou		50			
NGL				☐ et ☐		ou					
NTK				☐ et ☐		ou					
pH				☐ et ☐		ou					
NH ₄ ⁺				☐ et ☐		ou					
Pt				☐ et ☐		ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Sans Objet											

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°17 : SAONE Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925532001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				31/12/1979							
Commune d'implantation				Saône (25532)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				5500							
Nombre d'abonnés raccordés				2113							
Nombre d'habitants raccordés				4860							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				2251							
Prescriptions de rejet											
Soumise à				☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...							
Milieu récepteur du rejet				Type de milieu récepteur		Eau douce de surface					
				Nom du milieu récepteur		Ruisseau des GRANDS TERREAUX					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		15		☐ et ☒ ou				95			
DCO		90		☐ et ☒ ou				90			
MES		15		☐ et ☒ ou				95			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK		10		☐ et ☒ ou				85			
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺		8		☐ et ☒ ou				70			
Pt		1,3		☐ et ☒ ou				90			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle 2024	Non	12,08	92,8	41,8	89,6	15,86	91,8	9,1	81,6	0,8	82,8

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°18 : VELESMES ESSARTS Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925594001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1978									
Commune d'implantation		Velesmes-Essarts (25594)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		420									
Nombre d'abonnés raccordés		188									
Nombre d'habitants raccordés		432									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		100									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☒ ou				60	
DCO		200				☐ et ☒ ou				60	
MES		85				☐ et ☐ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
08/04/24	Oui	7,3	97	51	91	13	94	22,9	55	1,86	72

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°19 : VENISE MONCEY STEP Lagunage
Code Sandre de la station : 060000225354

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Lagunage naturel									
Date de mise en service		31/12/2002									
Commune d'implantation		Venise (25598)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		1100									
Nombre d'abonnés raccordés		353 ? (184 Venice et 169 Moncey ?)									
Nombre d'habitants raccordés		900									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		180									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		L'Ognon							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅	35			☐ et ☒		ou		60			
DCO	200			☐ et ☒		ou		60			
MES				☐ et ☐		ou		50			
NGL				☐ et ☐		ou					
NTK				☐ et ☐		ou					
pH				☐ et ☐		ou					
NH ₄ ⁺				☐ et ☐		ou					
Pt				☐ et ☐		ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		Ntk		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
20/03/24	Oui	8,4	76	53	57	14	77	12,9	0	2	0
19/08/24	Non	53	0	228	0	130	0	16,5	26	3	0

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°20 : MAZEROLLES LE SALIN Traitement biologique par filtre planté
Code Sandre de la station : 060925371001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement				Filtre planté							
Date de mise en service				01/10/2008							
Commune d'implantation				Mazerolles-le-Salin (25371)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				250							
Nombre d'abonnés raccordés				93							
Nombre d'habitants raccordés				214							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				38							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Ruisseau					
		Nom du milieu récepteur				Recologne					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☒ ou				60	
DCO		200				☐ et ☒ ou				60	
MES						☐ et ☐ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
19/03/24	Oui	9	93,3	70	72,7	19	91,4	19,6	42,2	2,72	39,6

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°21 : AMAGNEY Décanteur/Digesteur Les Longeaux
Code Sandre de la station : 060925014002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Décanteur digesteur									
Date de mise en service		01/01/1980									
Commune d'implantation		Amagney (25014)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		60									
Nombre d'abonnés raccordés		20									
Nombre d'habitants raccordés		46									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		7									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Ruisseau							
		Nom du milieu récepteur		Longeaux							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☒		ou		60			
DCO		200		☐ et ☒		ou		60			
MES				☐ et ☐		ou		50			
NGL				☐ et ☐		ou					
NTK				☐ et ☐		ou					
pH				☐ et ☐		ou					
NH ₄ ⁺				☐ et ☐		ou					
Pt				☐ et ☐		ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Sans Objet											

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°22 : AUXONS MISEREY Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925034002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				31/12/2001							
Commune d'implantation				Les Auxons (25035)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				5 500							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				2 841							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		ruisseau d'AUXON							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		15				☐ et ☐ ou					
DCO		50				☐ et ☐ ou					
MES		25				☐ et ☐ ou					
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle 2024	Oui	3,1	97,6	19,3	94,4	3,95	98,5	8,3	74,6	0,7	-

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°23 : FONTAIN Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925245001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				31/12/1991							
Commune d'implantation				Fontain (25245)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1000							
Nombre d'abonnés raccordés				218							
Nombre d'habitants raccordés				1 273							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				180							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Sol					
		Nom du milieu récepteur				Faille					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅						☐ et ☐ ou					
DCO						☐ et ☐ ou					
MES						☐ et ☐ ou					
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2024	oui	11	93,1	94	78,5	31	72,6	26,1	84,8	8,5	21

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°24 : AMAGNEY STEU
Code Sandre de la station : 060925014001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Lagunage naturel									
Date de mise en service		31/12/1993									
Commune d'implantation		Amagney (25014)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		900									
Nombre d'abonnés raccordés		413									
Nombre d'habitants raccordés		950									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		200									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau des Longeaux							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☒ ou				60	
DCO		200				☐ et ☒ ou				60	
MES						☐ et ☐ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
20/03/24	Oui	11	89,9	59	78,8	13	92,9	12,9	40,8	1,48	30,5

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°25 : VIEILLEY STEU
Code Sandre de la station : 060925612001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Lagunage naturel									
Date de mise en service		31/12/2004									
Commune d'implantation		Vieilley (25612)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		1000									
Nombre d'abonnés raccordés		285									
Nombre d'habitants raccordés		656									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		135									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		L'Ognon							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☒ ou				60	
DCO		200				☐ et ☒ ou				60	
MES						☐ et ☐ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou				60	
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
15/04/24	Oui	20	95	103	88	22	94	14,5	86	4,13	74

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°26 : BOUSSIÈRES Station d'épuration "papeteries"
Code Sandre de la station : 060925084002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/2002									
Commune d'implantation		Boussières (25084)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		150									
Nombre d'abonnés raccordés		20									
Nombre d'habitants raccordés		46									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		18									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Le Doubs							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅	35			☐ et ☒ ou				60			
DCO	200			☐ et ☒ ou				60			
MES				☐ et ☐ ou				50			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
29/08/24	Non	59	79,7	287	59,9	86	49,4	107	-	8,7	-

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°27 : NOIRONTE Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925427001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Lagunage naturel									
Date de mise en service		31/12/1994									
Commune d'implantation		Noironte (25427)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		500									
Nombre d'abonnés raccordés		199									
Nombre d'habitants raccordés		458									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		100									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de Noironte							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☒ ou				60	
DCO		200				☐ et ☒ ou				60	
MES						☐ et ☐ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
10/04/24	Non	21	72,4	140	77,1	288	0	21,4	49,7	4,87	29,4

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°28 : VILLARS SAINT GEORGES Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925616001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Lagunage naturel									
Date de mise en service		01/05/1999									
Commune d'implantation		Villars-Saint-Georges (25616)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		240									
Nombre d'abonnés raccordés		114									
Nombre d'habitants raccordés		262									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		30									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Le Doubs							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☒ ou				60	
DCO		200				☐ et ☒ ou				60	
MES						☐ et ☐ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
19/08/24	Oui	40	69,4	198	43,7	25	76,7	24	67,11	5,1	13,2

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°29 : MARCHAUX Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925368001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1978									
Commune d'implantation		Marchaux-Chaudefontaine (25368)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		5500									
Nombre d'abonnés raccordés		2113									
Nombre d'habitants raccordés		4860									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		2251									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau souterraine							
		Nom du milieu récepteur		Karst							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		15		☐ et ☐ ou		60					
DCO		90		☐ et ☐ ou		60					
MES		15		☐ et ☐ ou		50					
NGL		15		☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt		1,3		☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle 2024	Non	11,25	92,13	45,5	87,3	19,7	91,1	9,5	82	1,22	78,7

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°30 : CUSSEY Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925186001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				23/10/2019							
Commune d'implantation				Cussey-sur-l'Ognon (25186)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				9 650							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				1 178							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ognon							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		25				☐ et ☒ ou		70			
DCO		125				☐ et ☒ ou		75			
MES		35				☐ et ☒ ou		90			
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK		15				☐ et ☒ ou		70			
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt		2				☐ et ☒ ou		80			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle 2024	Oui	3	98,1	18,7	95,4	3,8	98,4	4,8	92,5	1,15	87,6

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°31 : OSSELLE-ROUTELLE Lagune d'Osselle
Code Sandre de la station : 060925438001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Lagunage naturel									
Date de mise en service		31/12/1990									
Commune d'implantation		Osselle-Routelle (25438)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		500									
Nombre d'abonnés raccordés		180									
Nombre d'habitants raccordés		414									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		39									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Canal du Rhône au Rhin							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☒ ou				60	
DCO		200				☐ et ☒ ou				60	
MES		85				☐ et ☒ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
20/08/24	Non	15	85,4	184	38,3	88	18,7	11	-	3	-

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°32 : OSSELLE-ROUELLE Station d'épuration ROUELLE
Code Sandre de la station : 060925509001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement				Lit bactérien							
Date de mise en service				31/12/1988							
Commune d'implantation				Osselle-Routelle (25438)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				530							
Nombre d'abonnés raccordés				230							
Nombre d'habitants raccordés				529							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				80							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Doubs							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☒ ou				60	
DCO		200				☐ et ☒ ou				60	
MES						☐ et ☐ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
20/08/24	Oui	25	93,9	118	89,3	34	92,7	9,1	61,4	36	61,9

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°33 : AUDEUX Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925030001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1981									
Commune d'implantation		Audeux (25030)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		500									
Nombre d'abonnés raccordés		198									
Nombre d'habitants raccordés		455									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		70									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de Noironte/Recologne							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☒ ou				60	
DCO		200				☐ et ☒ ou				60	
MES						☐ et ☒ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
29/08/24	Oui	9	98,1	88	91,5	11	98,5	0,2	65,4	1,2	95,1

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°34 : DANNEMARIE SUR CRETE Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925195002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1992									
Commune d'implantation		Dannemarie-sur-Crète (25195)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		1800									
Nombre d'abonnés raccordés		556									
Nombre d'habitants raccordés		1279									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		270									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur		Sol								
	Nom du milieu récepteur		Perte karstique								
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou						Rendement (%)		
DBO ₅	35		☐ et		☒ ou		60				
DCO	200		☐ et		☒ ou		60				
MES	85		☐ et		☒ ou		50				
NGL			☐ et		☐ ou						
NTK			☐ et		☐ ou						
pH			☐ et		☐ ou						
NH ₄ ⁺			☐ et		☐ ou						
Pt			☐ et		☐ ou						
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
02/04/24	Oui	3	98,9	25	97,2	6,5	98,7	2,5	97,9	0,8	93,9
26/09/24	Oui	5,8	97,9	32	94,2	8,5	97,4	9,6	93	2,2	81,6

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°35 : BYANS SUR DOUBS Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925105001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1975									
Commune d'implantation		Byans-sur-Doubs (25105)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		1000									
Nombre d'abonnés raccordés		276									
Nombre d'habitants raccordés		635									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		150									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☒ ou				60	
DCO		200				☐ et ☒ ou				60	
MES						☐ et ☐ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
19/08/24	Oui	12	93,2	111	77,3	43	84,7	1	98,8	5	42,2

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°36 : PALISE Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925444001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement				Décanteur							
Date de mise en service				31/12/1975							
Commune d'implantation				Palise (25444)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				90							
Nombre d'abonnés raccordés				47							
Nombre d'habitants raccordés				108							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				15							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau de surface							
		Nom du milieu récepteur		L'Ognon							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☒		ou		60			
DCO		200		☐ et ☒		ou		60			
MES				☐ et ☐		ou		50			
NGL				☐ et ☐		ou					
NTK				☐ et ☐		ou					
pH				☐ et ☐		ou					
NH ₄ ⁺				☐ et ☐		ou					
Pt				☐ et ☐		ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Sans Objet											

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°37 : CHAMPAGNEY Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925115001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Lagunage naturel									
Date de mise en service		31/12/1996									
Commune d'implantation		Champagney (25115)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		340									
Nombre d'abonnés raccordés		138									
Nombre d'habitants raccordés		317									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		68									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅	35			☐ et ☒		ou		60			
DCO	200			☐ et ☒		ou		60			
MES				☐ et ☐		ou		50			
NGL				☐ et ☐		ou					
NTK				☐ et ☐		ou					
pH				☐ et ☐		ou					
NH ₄ ⁺				☐ et ☐		ou					
Pt				☐ et ☐		ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
24/04/24	Oui	19	84	132	66	33	82	19,8	75	3,27	58

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°38 : MAMIROLLE Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925364001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement				Boues activées							
Date de mise en service				1980							
Commune d'implantation				Mamirolle (25364)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				3000							
Nombre d'abonnés raccordés				669							
Nombre d'habitants raccordés				1523							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				901							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Faille					
		Nom du milieu récepteur				Karst					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25				☐ et ☒ ou				80	
DCO		125				☐ et ☒ ou				75	
MES		35				☐ et ☒ ou				90	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt		1,3				☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle 2024	Non	42,5	90	146,6	86	54,9	85	-	-	-	-

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°39 : PELOUSEY STEU
Code Sandre de la station : 060925448001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/2005									
Commune d'implantation		Pelousey (25448)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		2300									
Nombre d'abonnés raccordés		610									
Nombre d'habitants raccordés		1403									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		1030									
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Lanterne							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		30				☐ et ☒ ou				90	
DCO		90				☐ et ☒ ou				80	
MES		25				☐ et ☒ ou				90	
NGL		15				☐ et ☒ ou				70	
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt		2				☐ et ☐ ou				80	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle 2024	Oui	3,2	96,6	19,5	92,1	6,1	94,5	8,1	75,6	0,2	94,3

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.1.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot	2 122,00	2 149,22
SAONE Station d'épuration	53,32	54,56
MAMIROLLE Station d'épuration	24,75	24,00
BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot	27,53	18,80
PELOUSEY STEU	9,90	20,65
DANNEMARIE SUR CRETE Station d'épuration	7,00	11,35
MARCHAUX Station d'épuration	22,32	22,32
CHEMAUDIN ET VAUX Station d'épuration VAUX LES PRES	26,50	5,10
VENISE MONCEY STEP Lagunage	4,58	2,95
BYANS SUR DOUBS Station d'épuration	0,88	2,22
CHAUCENNE Station d'épuration	3,50	2,14
POUILLEY FRANCAIS Station d'épuration (Rhizosphère 2011)	2,18	1,45
AMAGNEY Décanteur/digesteur_Les Longeaux	0,00	0,00
VIEILLEY STEU	27,88	4,96
TORPES STEP 2; 1 400 Eh	12,56	3,63
OSSELLE-ROUTELLE Station d'épuration ROUTELLE	12,20	7,55
AUDEUX Station d'épuration	0,53	6,13
NOIRONTE Station d'épuration	4,03	1,87
OSSELLE-ROUTELLE Lagune d'Osselle	8,03	2,44
VELESMES ESSARTS Station d'épuration	1,60	12,85
CHAMPVANS LES MOULINS Station d'épuration	10,50	6,25
CHAMPAGNEY Station d'épuration	4,50	1,37
CHAUDEFONTAINE Station d'épuration	3,17	1,04
MAZEROLLES LE SALIN Traitement biologique par filtre planté	4,00	2,00
LE GRATTERIS Step n°2	3,00	2,11
VILLARS SAINT GEORGES Station d'épuration	2,45	1,44
ROCHE-LEZ-BEAUPRE_MICRO-STATION	0,00	0,00
BOUSSIERES Station d'épuration "papeteries"	2,25	0,10
TORPES STEP PIROULETTE	0,00	0,00
PALISE Station d'épuration	0,00	0,00
MEREY VIEILLEY Filtre planté	0,73	1,78
AMAGNEY STEU	2,84	11,05
MONTFAUCON Décanteur/digesteur _ La Malate	0,00	0,00
POUILLEY LES VIGNES Station d'épuration	21,60	46,10
DEVECEY-BONNAY Station d'épuration	28,30	58,06
AUXONS MISEREY Station d'épuration	49,50	49,50
CUSSEY Station d'épuration	43,40	102,23
PUGEY Station d'épuration	1,58	7,01
Total des boues produites	2 549,11	2 644,23

1.1.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot	1 742,90	1 970,01
SAONE Station d'épuration	69,00	92,00
MAMIROLLE Station d'épuration	28,00	24,15
BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot	18,44	11,69
PELOUSEY STEU	0,00	0,00
DANNEMARIE SUR CRETE Station d'épuration	134,00	8,72
MARCHAUX Station d'épuration	0,00	0,00
CHEMAUDIN ET VAUX Station d'épuration VAUX LES PRES	0,00	0,00
VENISE MONCEY STEP Lagunage	0,00	0,00
BYANS SUR DOUBS Station d'épuration	2,90	11,01
CHAUCENNE Station d'épuration	0,00	0,00
POUILLEY FRANCAIS Station d'épuration (Rhizosphère 2011)	0,00	0,00
AMAGNEY STEU	0,00	0,00
VIEILLEY STEU	0,00	0,00
TORPES STEP 2; 1 400 Eh	0,00	0,00
OSSELLE-ROUTELLE Station d'épuration ROUTELLE	2,15	0,00
AUDEUX Station d'épuration	0,00	0,00
NOIRONTE Station d'épuration	0,00	0,00
OSSELLE-ROUTELLE Lagune d'Osselle	0,00	0,00
VELESMES ESSARTS Station d'épuration	5,50	3,20
CHAMPVANS LES MOULINS Station d'épuration	0,00	716,42
CHAMPAGNEY Station d'épuration	0,00	341,76
CHAUDEFONTAINE Station d'épuration	0,00	0,00
MAZEROLLES LE SALIN Traitement biologique par filtre planté	0,00	0,00
LE GRATTERIS Step n°2	0,00	0,00
VILLARS SAINT GEORGES Station d'épuration	0,00	0,00
ROCHE-LEZ-BEAUPRE_MICRO-STATION	0,00	0,00
BOUSSIERES Station d'épuration "papeteries"	0,90	0,06
TORPES STEP PIROULETTE	0,00	0,00
PALISE Station d'épuration	0,00	0,00
MEREY VIEILLEY Filtre planté	0,00	0,00
AMAGNEY Décanteur/digesteur _ Les Longeaux	0,00	0,00
MONTFAUCON Décanteur/digesteur _ La Malate	0,00	0,00
POUILLEY LES VIGNES Station d'épuration	68,80	0,00
DEVECEY-BONNAY Station d'épuration	0,00	0,00
AUXONS MISEREY Station d'épuration	30,80	30,79
CUSSEY Station d'épuration	99,10	70,03
PUGEY Station d'épuration	1,63	1,20
Total des boues évacuées	2 204,12	3 281,04

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025			
Frais d'accès au service	Compris dans les frais d'accès au service de l'eau potable				
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) ⁽⁴⁾	Le montant de la PFAC AD est calculé en fonction de la surface de plancher de l'immeuble :				
	- un forfait n°1 est arrêté à 1 330 € : il correspond à une surface de plancher d'immeuble comprise entre 0 et 50 m².				
	- un forfait n°2 est arrêté à 2 650 € : il correspond à une surface de plancher d'immeuble comprise entre 51 et 200 m²				
	- à partir de 201 m², un prix par m² supplémentaire est appliqué :				
	< ou = à 50 m²	51 à 200 m²	201 à 500 m²	501 à 2 000 m²	> à 2 000 m²
	Forfait n°1	Forfait n°2	Prix par m² supplémentaire		
	1 330€	2 650 €	10 €	7 €	5 €
Participation aux frais de branchement	Participation forfaitaire dans le cadre d'une extension de réseau : 1 900 €HT Plafond création de branchement : 3 700 €HT		Participation forfaitaire dans le cadre d'une extension de réseau : 1 900 €HT Plafond création de branchement : 3 820 €HT		

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Une nouvelle réforme des redevances de l'Agence de l'Eau est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025 :

- la redevance « modernisation des réseaux » disparaît,
- la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » est créée.

Vous pouvez retrouver les informations complètes sur le site de l'Agence de l'Eau.

ANNEE 2024 - Facture type 120 m ³ - Tarif TTC avec redevances - Taux de TVA 10 %				
	Part Fixe GBM en €HT	Part variable GBM en €HT	Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau) en €HT	Facture 120m ³ avec redevances Agence de l'Eau en €TTC
Amagney	10,70	1,34	0,16	209,77
Audeux	7,30	1,50	0,16	227,15
Avanne-Aveney	24,00	1,40	0,16	232,32
Besançon	8,85	1,46	0,16	223,58
Beure	20,00	1,38	0,16	225,28
Bonnay	13,00	1,90	0,16	286,22
Boussières	7,30	1,78	0,16	264,11
Busy	22,50	1,35	0,16	224,07
Byans-sur-Doubs	11,30	1,34	0,16	210,43
Chalèze	7,30	1,70	0,16	253,55
Chalezeule	7,30	1,52	0,16	229,79
Champagney	24,50	1,43	0,16	236,83
Champvans-les-Moulins	14,00	1,40	0,16	221,32
Châtillon-le-Duc	24,00	1,42	0,16	234,96
Chaucenne	21,50	1,44	0,16	234,85
Chemaudin et Vaux	7,30	1,49	0,16	225,83
Chevroz	24,00	1,42	0,16	234,96
Cussey-sur-l'Ognon	24,00	1,42	0,16	234,96
Dannemarie-sur-Crète	7,30	1,53	0,16	231,11
Deluz	12,75	1,95	0,16	292,55
Devecey	24,00	1,42	0,16	234,96
Ecole-Valentin	24,00	1,42	0,16	234,96
Fontain (ex Arguel)	21,30	1,35	0,16	222,75
Fontain (ex Fontain)	20,00	1,56	0,16	249,04
Franois	7,30	1,54	0,16	232,43
Geneuille	24,00	1,42	0,16	234,96
Gennes	20,50	1,45	0,16	235,07
Grandfontaine	7,30	1,51	0,16	228,47
La Vèze	14,50	1,34	0,16	213,95
Larnod	8,85	1,46	0,16	223,58
Les Auxons	24,00	1,42	0,16	234,96
Mamirolle (ex Mamirolle)	16,00	1,31	0,16	211,64
Mamirolle (ex Le Gratteris)	12,85	1,37	0,16	216,10
Marchaux-Chaufontaine (ex Chauffontaine)	7,30	2,90	0,16	411,95
Marchaux-Chaufontaine (ex Marchaux)	15,00	1,55	0,16	242,22
Mazerolles-le-Salin	15,50	1,39	0,16	221,65
Mérey-Vieilley	7,30	1,48	0,16	224,51
Miserey-Salines	24,00	1,42	0,16	234,96
Montfaucon	22,50	1,40	0,16	230,67
Montferrand-le-Château	7,30	1,49	0,16	225,83
Morre	7,30	1,41	0,16	215,27
Noironte	36,00	1,24	0,16	224,40
Novillars	7,50	1,57	0,16	236,61
Osselle-Routelle (ex Osselle)	17,30	1,28	0,16	209,11
Osselle-Routelle (ex Routelle)	14,00	1,34	0,16	213,40
Palise	13,00	1,40	0,16	220,22
Pelousey	14,00	1,37	0,16	217,36
Pirey	7,30	1,50	0,16	227,15
Pouilley-Français	23,50	1,37	0,16	227,81
Pouilley-les-Vignes	21,00	1,38	0,16	226,38
Pugey	12,00	1,77	0,16	267,96
Rancenay	13,15	1,44	0,16	225,67
Roche-lez-Beaupré	14,85	1,80	0,16	275,06
Saône	16,00	1,45	0,16	230,12
Serre-les-Sapins	7,30	1,63	0,16	244,31

ANNEE 2024 - Facture type 120 m ³ - Tarif TTC avec redevances - Taux de TVA 10 %				
	Part Fixe GBM en €HT	Part variable GBM en €HT	Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau) en €HT	Facture 120m ³ avec redevances Agence de l'Eau en €TTC
Tallenay	24,00	1,42	0,16	234,96
Thise	9,35	1,88	0,16	279,57
Thoraise	15,50	1,45	0,16	229,57
Torpes	20,50	1,45	0,16	235,07
Vaire (ex Vaire-Arcier)	7,30	1,82	0,16	269,39
Vaire (ex Vaire-le-Petit)	7,30	1,53	0,16	231,11
Velesmes-Essarts	18,50	1,28	0,16	210,43
Venise	7,30	1,45	0,16	220,55
Vieilley	7,30	1,49	0,16	225,83
Villars-Saint-Georges	10,85	1,27	0,16	200,70
Vorges-les-Pins	28,50	1,40	0,16	237,27
Zone Besançon-Thise-Chalezeule	7,30	1,94	0,16	285,23
Montant pondéré	13,77	1,56	0,16	242,61

ANNEE 2025 - Facture type 120 m ³ - Tarif TTC avec redevances - Taux de TVA 10 %				
	Part Fixe GBM en €HT	Part variable GBM en €HT	Performance des systèmes d'assainissement collectif (Agence de l'Eau) en €HT	Facture 120m ³ avec redevances Agence de l'Eau en €TTC
Amagney	10,35	1,53	0,01	214,67
Audeux	8,65	1,61	0,01	223,36
Avanne-Aveney	17,00	1,56	0,01	225,94
Besançon	9,43	1,60	0,01	222,89
Beure	15,00	1,55	0,01	222,42
Bonnay	11,50	1,81	0,01	252,89
Boussières	8,65	1,75	0,01	241,84
Busy	16,25	1,54	0,01	222,48
Byans-sur-Doubs	10,65	1,53	0,01	215,00
Chalèze	8,65	1,71	0,01	236,56
Chalezeule	8,65	1,62	0,01	224,68
Champagney	17,25	1,58	0,01	228,86
Champvans-les-Moulins	12,00	1,56	0,01	220,44
Châtillon-le-Duc	17,00	1,57	0,01	227,26
Chaucenne	15,75	1,58	0,01	227,21
Chemaudin et Vaux	8,65	1,61	0,01	223,36
Chevroz	17,00	1,57	0,01	227,26
Cussey-sur-l'Ognon	17,00	1,57	0,01	227,26
Dannemarie-sur-Crète	8,65	1,63	0,01	226,00
Deluz	11,38	1,84	0,01	256,72
Devecey	17,00	1,57	0,01	227,26
Ecole-Valentin	17,00	1,57	0,01	227,26
Fontain (ex Arguel)	15,65	1,54	0,01	221,82
Fontain (ex Fontain)	15,00	1,64	0,01	234,30
Franois	8,65	1,63	0,01	226,00
Geneuille	17,00	1,57	0,01	227,26
Gennes	15,25	1,59	0,01	227,98
Grandfontaine	8,65	1,62	0,01	224,68
La Vèze	12,25	1,53	0,01	216,76
Larnod	9,43	1,59	0,01	221,57
Les Auxons	17,00	1,57	0,01	227,26
Mamirolle (ex Mamirolle)	12,50	1,53	0,01	217,03
Mamirolle (ex Le Gratteris)	12,50	1,53	0,01	217,03
Marchaux-Chaudefontaine (ex Chaudefontaine)	8,65	2,90	0,01	393,64
Marchaux-Chaudefontaine (ex Marchaux)	12,50	1,64	0,01	231,55
Mazerolles-le-Salin	12,75	1,56	0,01	221,27
Mérey-Vieilley	8,65	1,60	0,01	222,04
Miserey-Salines	17,00	1,57	0,01	227,26
Montfaucon	16,25	1,56	0,01	225,12
Montferrand-le-Château	8,65	1,61	0,01	223,36
Morre	8,65	1,57	0,01	218,08
Noironte	23,00	1,48	0,01	221,98
Novillars	8,75	1,65	0,01	228,75
Osselle-Routelle (ex Osselle)	13,65	1,50	0,01	214,34
Osselle-Routelle (ex Routelle)	12,00	1,53	0,01	216,48
Palise	11,50	1,56	0,01	219,89
Pelousey	12,00	1,55	0,01	219,12

ANNEE 2025 - Facture type 120 m ³ - Tarif TTC avec redevances - Taux de TVA 10 %				
	Part Fixe GBM en €HT	Part variable GBM en €HT	Performance des systèmes d'assainissement collectif (Agence de l'Eau) en €HT	Facture 120m ³ avec redevances Agence de l'Eau en €TTC
Pirey	8,65	1,61	0,01	223,36
Pouilley-Français	16,75	1,55	0,01	224,35
Pouilley-les-Vignes	15,50	1,55	0,01	222,97
Pugey	11,00	1,78	0,01	248,38
Rancenay	11,58	1,58	0,01	222,62
Roche-lez-Beaupré	12,43	1,76	0,01	247,31
Saône	13,00	1,59	0,01	225,50
Serre-les-Sapins	8,65	1,68	0,01	232,60
Tallenay	17,00	1,57	0,01	227,26
Thise	8,68	1,80	0,01	248,47
Thoraise	12,75	1,59	0,01	225,23
Torpes	15,25	1,59	0,01	227,98
Vaire (ex Vaire-Arcier)	8,65	1,81	0,01	249,76
Vaire (ex Vaire-le-Petit)	8,65	1,63	0,01	226,00
Velesmes-Essarts	14,25	1,50	0,01	215,00
Venise	8,65	1,59	0,01	220,72
Vieilley	8,65	1,61	0,01	223,36
Villars-Saint-Georges	10,43	1,50	0,01	210,79
Vorges-les-Pins	19,25	1,56	0,01	228,42
Zone Besançon-Thise-Chalezeule	8,65	1,83	0,01	252,40
Montant pondéré	12,04	1,69	0,01	237,30

Les délibérations fixant les tarifs du service d'assainissement collectif et autres services et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Délibération du 14/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 pour l'année 2024,

Délibération du 19/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 pour l'année 2025.



2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

	ANNEE 2024 Facture type 120 m ³ TTC avec redevances	ANNEE 2025 Facture type 120 m ³ TTC avec redevances	Variation en %
Amagney	209,77	214,67	2,33
Audeux	227,15	223,36	-1,67
Avanne-Aveney	232,32	225,94	-2,75
Besançon	223,58	222,89	-0,31
Beure	225,28	222,42	-1,27
Bonnay	286,22	252,89	-11,64
Boussières	264,11	241,84	-8,43
Busy	224,07	222,48	-0,71
Byans-sur-Doubs	210,43	215,00	2,17
Chalèze	253,55	236,56	-6,70
Chalezeule	229,79	224,68	-2,23
Champagney	236,83	228,86	-3,37
Champvans-les-Moulins	221,32	220,44	-0,40
Châtillon-le-Duc	234,96	227,26	-3,28
Chaucenne	234,85	227,21	-3,26
Chemaudin et Vaux	225,83	223,36	-1,10
Chevroz	234,96	227,26	-3,28
Cussey-sur-l'Ognon	234,96	227,26	-3,28
Dannemarie-sur-Crète	231,11	226,00	-2,21
Deluz	292,55	256,72	-12,25
Devecey	234,96	227,26	-3,28
Ecole-Valentin	234,96	227,26	-3,28
Fontain (ex Arguel)	222,75	221,82	-0,42
Fontain (ex Fontain)	249,04	234,30	-5,92
Franois	232,43	226,00	-2,77
Geneuille	234,96	227,26	-3,28
Gennes	235,07	227,98	-3,02
Grandfontaine	228,47	224,68	-1,66
La Vèze	213,95	216,76	1,31
Larnod	223,58	221,57	-0,90
Les Auxons	234,96	227,26	-3,28
Mamirolle (ex Mamirolle)	211,64	217,03	2,55
Mamirolle (ex Le Gratteris)	216,10	217,03	0,43
Marchaux-Chaudefontaine (ex Chaudefontaine)	411,95	393,64	-4,45
Marchaux-Chaudefontaine (ex Marchaux)	242,22	231,55	-4,41
Mazerolles-le-Salin	221,65	221,27	-0,17
Mérey-Vieilley	224,51	222,04	-1,10
Miserey-Salines	234,96	227,26	-3,28
Montfaucon	230,67	225,12	-2,41
Montferrand-le-Château	225,83	223,36	-1,10
Morre	215,27	218,08	1,30
Noironte	224,40	221,98	-1,08
Novillars	236,61	228,75	-3,32
Osselle-Routelle (ex Osselle)	209,11	214,34	2,50
Osselle-Routelle (ex Routelle)	213,40	216,48	1,44
Palise	220,22	219,89	-0,15
Pelousey	217,36	219,12	0,81
Pirey	227,15	223,36	-1,67
Pouilley-Français	227,81	224,35	-1,52
Pouilley-les-Vignes	226,38	222,97	-1,51

	ANNEE 2024 Facture type 120 m³ TTC avec redevances	ANNEE 2025 Facture type 120 m³ TTC avec redevances	Variation en %
Pugey	267,96	248,38	-7,31
Rancenay	225,67	222,62	-1,35
Roche-lez-Beaupré	275,06	247,31	-10,09
Saône	230,12	225,50	-2,01
Serre-les-Sapins	244,31	232,60	-4,80
Tallenay	234,96	227,26	-3,28
Thise	279,57	248,47	-11,12
Thoraise	229,57	225,23	-1,89
Torpes	235,07	227,98	-3,02
Vaire (ex Vaire-Arcier)	269,39	249,76	-7,29
Vaire (ex Vaire-le-Petit)	231,11	226,00	-2,21
Velesmes-Essarts	210,43	215,00	2,17
Venise	220,55	220,72	0,07
Vieilley	225,83	223,36	-1,10
Villars-Saint-Georges	200,70	210,79	5,03
Vorges-les-Pins	237,27	228,42	-3,73
Zone Besançon-Thise-Chalezeule	285,23	252,40	-11,51
Montant pondéré	242,61	237,30	-2,19

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune, pour une facture type 120 m³, est le suivant :

	Prix au 01/01/24 en €/m ³	Prix au 01/01/25 en €/m ³	Variation en %
Amagney	1,75	1,79	2,33
Audeux	1,89	1,86	-1,67
Avanne-Aveney	1,94	1,88	-2,75
Besançon	1,86	1,86	-0,31
Beure	1,88	1,85	-1,27
Bonnay	2,39	2,11	-11,64
Boussières	2,20	2,02	-8,43
Busy	1,87	1,85	-0,71
Byans-sur-Doubs	1,75	1,79	2,17
Chalèze	2,11	1,97	-6,70
Chalezeule	1,91	1,87	-2,23
Champagney	1,97	1,91	-3,37
Champvans-les-Moulins	1,84	1,84	-0,40
Châtillon-le-Duc	1,96	1,89	-3,28
Chaucenne	1,96	1,89	-3,26
Chemaudin et Vaux	1,88	1,86	-1,10
Chevroz	1,96	1,89	-3,28
Cussey-sur-l'Ognon	1,96	1,89	-3,28
Dannemarie-sur-Crète	1,93	1,88	-2,21
Deluz	2,44	2,14	-12,25
Devecey	1,96	1,89	-3,28
Ecole-Valentin	1,96	1,89	-3,28
Fontain (ex Arguel)	1,86	1,85	-0,42
Fontain (ex Fontain)	2,08	1,95	-5,92
Franois	1,94	1,88	-2,77
Geneuille	1,96	1,89	-3,28
Gennes	1,96	1,90	-3,02
Grandfontaine	1,90	1,87	-1,66
La Vèze	1,78	1,81	1,31
Larnod	1,86	1,85	-0,90
Les Auxons	1,96	1,89	-3,28
Mamirolle (ex Mamirolle)	1,76	1,81	2,55
Mamirolle (ex Le Gratteris)	1,80	1,81	0,43
Marchaux-Chaufontaine (ex Chauffontaine)	3,43	3,28	-4,45
Marchaux-Chaufontaine (ex Marchaux)	2,02	1,93	-4,41
Mazerolles-le-Salin	1,85	1,84	-0,17
Mérey-Vieilley	1,87	1,85	-1,10
Miserey-Salines	1,96	1,89	-3,28
Montfaucon	1,92	1,88	-2,41
Montferrand-le-Château	1,88	1,86	-1,10
Morre	1,79	1,82	1,30
Noiron	1,87	1,85	-1,08
Novillars	1,97	1,91	-3,32
Osselle-Routelle (ex Osselle)	1,74	1,79	2,50
Osselle-Routelle (ex Routelle)	1,78	1,80	1,44
Palise	1,84	1,83	-0,15
Pelousey	1,81	1,83	0,81
Pirey	1,89	1,86	-1,67
Pouilley-Français	1,90	1,87	-1,52
Pouilley-les-Vignes	1,89	1,86	-1,51
Pugey	2,23	2,07	-7,31
Rancenay	1,88	1,86	-1,35
Roche-lez-Beaupré	2,29	2,06	-10,09
Saône	1,92	1,88	-2,01
Serre-les-Sapins	2,04	1,94	-4,80
Tallenay	1,96	1,89	-3,28
Thise	2,33	2,07	-11,12

	Prix au 01/01/24 en €/m ³	Prix au 01/01/25 en €/m ³	Variation en %
Thoraise	1,91	1,88	-1,89
Torpes	1,96	1,90	-3,02
Vaire (ex Vaire-Arcier)	2,24	2,08	-7,29
Vaire (ex Vaire-le-Petit)	1,93	1,88	-2,21
Velesmes-Essarts	1,75	1,79	2,17
Venise	1,84	1,84	0,07
Vieilley	1,88	1,86	-1,10
Villars-Saint-Georges	1,67	1,76	5,03
Vorges-les-Pins	1,98	1,90	-3,73
Zone Besançon-Thise-Chalezeule	2,38	2,10	-11,51
Montant pondéré	2,04	1,99	-2,58

* La baisse du montant pondéré entre 2024 et 2025 est en partie due à la disparition de la redevance « modernisation des réseaux » (0,16 €HT/m³) et la création de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » (0,01 €HT/m³).

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Le transfert des compétences eau et assainissement des communes à GBM le 1^{er} janvier 2018 impose la mise en place d'un tarif unique, afin que les abonnés soient égaux sur l'ensemble du territoire. Etant donné la grande diversité des prix pratiqués en 2017, GBM a décidé de faire converger tous ces prix à un prix unique à l'horizon 2027, écourté au 1^{er} janvier 2026.

Ces prix cibles sont réévalués chaque année avec l'inflation de l'avant-dernière année (année N-2).

Exceptionnellement, en raison de la hausse importante des coûts de l'énergie et autres consommables, les tarifs 2023 de l'eau potable et de l'assainissement s'étaient vus appliquer le taux d'inflation de la période juillet 2021-juillet 2022, soit 6,1 %, plutôt que le taux de l'année 2021 de 1,6 %. Toutefois, pour atténuer la hausse des tarifs 2024, il est proposé d'appliquer le taux de l'année 2021 de 1,6 % en lieu et place du taux de l'année 2022 (N-2) de 5,2 %.

Le tarif de convergence est défini de la manière suivante : prix du m³ TTC redevances Agence de l'Eau comprises, hors inflation et hors incident pour une facture 120 m³.

Initialement de 3,30 € TTC en 2018, il est en 2024 de 3,72 € TTC/m³ au total pour l'eau et l'assainissement collectif, redevances Agence de l'Eau comprises, soit 1,75 €/m³ pour l'eau et 1,97 €/m³ pour l'assainissement collectif.



2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	11 452 488	12 970 492	13,25
<i>dont abonnements</i>	319 882	446 144	39,47
Redevance eaux usées usage non domestique	199 094	693 997	248,58
<i>dont abonnements</i>	374	5 511	1373,53
Recette pour boues et effluents importés	191 678	251 323	31,12
Régularisations (+/-)	0	0	0
Total recettes de facturation	11 843 260	13 315 812	17,50
Recettes de raccordement	91 395	125 781	37,62
Prime de l'Agence de l'Eau	400 689	544 759	35,96
Contribution au titre des eaux pluviales	1 351 257	1 614 766	19,50
Recettes liées aux travaux	91 396	0	-100,00
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	0
Autres recettes (PFAC, ANC, autres produits, produits exceptionnels...)	3 023 839	3 848 770	27,28
Total autres recettes	4 958 576	6 134 076	23,71
Total des recettes	16 801 836	20 049 888	19,33

Recettes globales : Total des recettes de redevance eaux usées au 31/12/2024 : 13 664 489 € (1 651 582 au 31/12/2023).

3. Indicateurs de performance

3.1. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif* (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2043, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 99,19% des 44 484 abonnés potentiels (100% pour 2023).

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux* (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		85	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	99	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	65	11
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	114

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 114 pour l'exercice 2024 (112 pour 2023).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur - de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) - s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot	6325,80	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot	120,00	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
SAONE Station d'épuration	174,26	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
MARCHAUX Station d'épuration	76,05	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
MAMIROLLE Station d'épuration	102,59	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
PELOUSEY STEU	50,38	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
POUILLEY-LES-VIGNES Station d'épuration	58,23	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
BONNAY-DEVECEY Station d'épuration	80,63	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
CUSSEY Station d'épuration	190,08	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
AUXONS-MISEREY Station d'épuration	170,37	0*	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau

* En 2023, le système d'AUXONS-MISEREY a déversé :

- 18,7% du volume transitant dans le système,
- 22,5% de la charge transitant dans le système,

et un Déversoir d'Orage a déversé plus de 20 jours dans l'année.

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur - de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH - s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot	6325,80	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot	120,00	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
SAONE Station d'épuration	174,26	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
MARCHAUX Station d'épuration	76,05	0*	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
MAMIROLLE Station d'épuration	102,59	0**	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
PELOUSEY STEU	50,38	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
POUILLEY-LES-VIGNES Station d'épuration	58,23	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
BONNAY-DEVECEY Station d'épuration	80,63	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
CUSSEY Station d'épuration	190,08	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
AUSONS-MISEREY Station d'épuration	170,37	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau

* Le système d'assainissement de MAMIROLLE est maintenu non conforme équipement en 2023 et ce jusqu'à la mise en eau de la nouvelle station. Pour autant, l'autosurveillance a montré que les performances ont été plutôt bonnes. Elles n'auraient en revanche pas permis de respecter les futures exigences locales compatibles à la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

** Le système d'assainissement de MARCHAUX est déclaré non conforme équipement en 2023 et ce jusqu'à la réception des travaux solutionnant les surverses trop nombreuses en tête de station.

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur - de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH - s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot	6325,80	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot	120,00	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
SAONE Station d'épuration	174,26	0*	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
MARCHAUX Station d'épuration	76,05	0**	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
MAMIROLLE Station d'épuration	102,59	0***	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
PELOUSEY STEU	50,38	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
POUILLEY-LES-VIGNES Station d'épuration	58,23	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
BONNAY-DEVECEY Station d'épuration	80,63	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
CUSSEY Station d'épuration	190,08	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
AUSONS-MISEREY Station d'épuration	170,37	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau

* Le système d'assainissement de Saône est déclaré non conforme en performances en 2023 pour de mauvaises performances sur les paramètres DBO5 et MES (concentrations rédhitoires dépassées lors du bilan 24h du 9 mai 2023).

** La station de Marchaux est non conforme car il y a eu trois bilans non conformes en MES (nous pouvons en avoir 2 maximum par an). Il y avait une problématique au niveau des déversements en tête de station.

*** En 2023, les bilans 24h de la station de Mamirolle ont été conformes mais la police de l'eau la déclare non conforme en attendant la nouvelle station.

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

CHAMPVANS LES MOULINS Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	716,4
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		716,4

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	1154,94
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	791,5
	☐ Non conforme	
Incinération	☒ Conforme	23,55
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1969,99

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot :

Filières mises en œuvre		tMS
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☒ Conforme	11,7
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		11,7

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

SAONE Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	36,4
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☒ Conforme	56,6
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		93

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

VELESMES ESSARTS Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☒ Conforme	3,2
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		3,2

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

BOUSSIERES Station d'épuration "papeteries" :

Filières mises en œuvre		tMS
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☒ Conforme	0,06
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,06

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

DANNEMARIE SUR CRETE Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☒ Conforme	8,72
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		8,72

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

BYANS SUR DOUBS Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☒ Conforme	11,01
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		11,01

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

CHAMPAGNEY Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	341,8
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		341,8

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

MAMIROLLE Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	24
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☒ Conforme	4
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		28

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

AUXONS MISEREY Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	30,79
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		30,79

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

CUSSEY Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	70,03
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		70,03

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

PUGEY Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☒ Conforme	1,2
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1,2

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

FONTAIN Station d'épuration :

Filières mises en œuvre		tMS
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☒ Conforme	5,6
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		5,6

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

En 2024, aucune boue d'épuration n'a été évacuée des ouvrages suivants :

- LE GRATTERIS Step
- TORPES STEP 2
- TORPES STEP PIROULETTE
- MONTFAUCON Décanteur/digesteur _ La Malate
- ROCHE-LEZ-BEAUPRE _MICRO-STATION
- CHEMAUDIN ET VAUX Station d'épuration VAUX LES PRES
- POUILLEY FRANCAIS Station d'épuration (Rhizosphère 2011)
- MEREY VIEILLEY Filtre planté
- CHAUCENNE Station d'épuration
- CHAUDEFONTAINE Station d'épuration
- VENISE MONCEY STEP Lagunage
- MAZEROLLES LE SALIN Traitement biologique par filtre planté
- AMAGNEY Décanteur/digesteur _Les Longeaux
- AMAGNEY STEU
- VIEILLEY STEU
- NOIRONTE Station d'épuration
- VILLARS SAINT GEORGES Station d'épuration
- MARCHAUX Station d'épuration
- OSSELLE-ROUTELLE Lagune d'Osselle
- OSSELLE-ROUTELLE Station d'épuration ROUTELLE
- AUDEUX Station d'épuration
- PALISE Station d'épuration
- PELOUSEY STEU
- POUILLEY LES VIGNES Station d'épuration
- DEVECEY-BONNAY Station d'épuration

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100%** (100% en 2023).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2024, 4 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2024, le taux de débordement des effluents est de 0,021 pour 1000 habitants (0 en 2023).

Commune	Rue	Information
BESANCON	rue Mairet	Canal ancien EU en défaut et rejet non conforme des eaux usées du restaurant Effet Bœuf, changement du canal en réseau PVC fait.
PIREY	41 rue du Collège	Réseau public EU bouché
SAONE	rue de la Glacière	Réseau public EU bouché par de gros cailloux
THISE	33 rue des Egraffeux	Réseau public EU bouché

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et - si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2024 : 80

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le nombre de points noirs est de 7,1 par 100 km de réseau (7,1 en 2023).



3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	0,14	0,21

NB : Ces données portent sur l'ensemble de Grand Besançon Métropole.

Au cours des 5 dernières exercices, 12,53 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,21% (0,14% en 2023).

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2024	Nombre de bilans conformes exercice 2024	Pourcentage de bilans conformes exercice 2023	Pourcentage de bilans conformes exercice 2024
BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot	228	228	100	100
BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot	12	12	100	100
SAONE Station d'épuration	12	9	75	75*
MARCHAUX Station d'épuration	12	10	75	83,33**
MAMIROLLE Station d'épuration	12	9	100	75***
PELOUSEY STEU	12	12	100	100
POUILLEY-LES-VIGNES Station d'épuration	12	11	100	100
BONNAY-DEVECEY Station d'épuration	12	12	100	100
CUSSEY Station d'épuration	12	12	100	100
AUSONS-MISEREY Station d'épuration	12	12	100	100

* Trois bilans ont été non conformes sur la station de Saône, dont un dépassant les valeurs rédhitoires (DBO). Les raisons sont des déversements trop importants en tête de station

** Deux bilans ont été non conformes (mai et juin 2024) sur la station de Marchaux dont le dernier dépasse les valeurs rédhitoires (DBO et MES). La raison est un déversement en tête de station de 200 et 64 m³/jour, en cause un évènement pluvieux de forte intensité sur une courte période.

*** Trois bilans ont été non conformes sur la station de Mamirolle et dépassent la valeur rédhitoires (DBO). La station ne permet pas de traiter tous les effluents en cas d'arrivée importante d'eaux claires parasites. Les charges entrantes semblent variables, cela peut impliquer un traitement incomplet des effluents.

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2023	Exercice 2024
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	oui	oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	non	non
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	non	oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	oui	non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	oui	oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	non	non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	non	non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	oui	oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **20** (20 en 2023).

3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	20 151 750	18 043 632
Epargne brute annuelle en €	6 874 190	8 074 633
Durée d'extinction de la dette en années	2,9	2,2

3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2024 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année N-1 tel que connu au 31/12/N	160 447,93	184 589,23
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année N-1	14 443 910,04	12 749 587,36
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement N	1,11	1,45

3.14. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues

☒ Oui ☐ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 7

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2024, le taux de réclamations est de 0,16 pour 1000 abonnés (0,8 en 2023).

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	La définition de cet indicateur est peu précise et peut être comprise, et donc renseignée, de différentes manières. Indicateur ne paraissant pas pertinent pour qualifier le niveau de fonctionnement du service.	
Montants des subventions en €	2 399 024	2 077 751
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	20 151 750	18 043 632
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	2 075 840
	en intérêts	375 114

4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2024, la dotation aux amortissements a été de 6 763 491 € (6 510 535 € en 2023).

4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*



Projets à l'étude
<u>Communes en régie :</u> • Mamirolle - Renouvellement STEP • Pugey - Renouvellement STEP • Pouilley-les-Vignes - Réhabilitation lit de séchage des boues • Pelousey - Réhabilitation lit de séchage des boues • Dannemarie-sur-Crête - Réhabilitation STEP • Besançon - Etude déviation réseaux RN57 (Micropolis-Beure) • Renouvellement réseaux <u>Communes en DSP :</u> • Fontain - Réhabilitation STEP • Renouvellement réseaux

4.5. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Pas de programme pluriannuel de travaux adopté	/	/

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. *Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)*



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2024, le service a reçu 23 demandes d'abandon de créance et en a accordé 17.

17 555,95 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0021 €/m³ pour l'année 2024 (0,0005 €/m³ en 2023).

5.2. *Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)*



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaires	Montant en €
Commune de Douroula au Burkina Faso	3 750
Camp d'Aqabat Jaber en Palestine	0
Total coopération décentralisée	3 750

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2023	Valeur 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	172 183	190 216
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	16	44
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	2 549,11	2 644,23
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,04	1,99
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	99,19%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	112	114
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0005	0,0021
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0,021
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	7,1	7,1
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,69%	1,07%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	20	20
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	2,9	2,2
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,11%	1,45%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0,8	0,16